



Inscription au registre : avenant et délégation

Par **sandra**, le **07/02/2011** à **22:44**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si un avenant à un mandat immobilier doit être inscrit dans les registres, et si oui doit-il avoir le même numéro que le mandat principal ?

Doit-on inscrire les délégations de mandats dans les registres ? si oui, quelle partie doit le faire ? et l'inscription doit-elle prendre un numéro différent de celui du mandat principal ?

merci